

Le 4 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 4 juin 2018, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

27 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2018-06-01**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 14 mai 2018;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Adoption du Règlement numéro 2018-06 ayant pour objet d'établir les conditions et les tarifs pour les branchements privés aux réseaux d'aqueduc et d'égout;
8. Adoption du Règlement numéro 2018-07 établissant une politique d'achat local;
9. Adoption du projet de Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables;
10. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs;
11. Approbation des travaux de voirie 2018;
12. Adjudication de contrat – Asphaltage du rang du Haut-de-l'Île et de la rue Fleury;
13. Mandat – Services professionnels de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour la démolition du 80, rue de la Clairière;
14. Demande de fermeture de fossé face au 56, rue de l'Exposition;
15. Augmentation salariale de Monsieur Rémi Martel;
16. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien de cours d'eau;
17. Mandat au service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska – Réhabilitation du rang de la Chaussée;
18. Travaux de démolition de la dalle de béton de l'ancienne usine de la Commonwealth Plywood;
19. Adjudication de contrat – Concassage de béton;
20. Embauche du personnel pour le camp de jour;
21. Vente de terrain – Autobus Aston inc.;
22. Accompagnement, soutien professionnel et formation au directeur général et de son équipe;
23. Réclamation du Club de hockey Big Foot;
24. Autorisation – Projet des incroyables comestibles;
25. Autorisation – Retrait de la clôture métallique le long du stationnement de l'hôtel de ville;
26. Autorisation – Travaux au Centre Richard-Lebeau;
27. Fresques murales au Centre Richard-Lebeau et à la salle du conseil municipal;
28. Plan de mesures d'urgence en sécurité civile;
29. Période de questions;

30. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 14 mai 2018
2018-06-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2018-06-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 232 138,57 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 31 mai 2018 totalisant 37 160,07 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 mai 2018 totalisant 10 930,21 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 31 mai 2018 au montant de 22 534,94 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 mai 2018 totalisant 161 513,35 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Adoption du Règlement numéro 2018-06 ayant pour objet d'établir les conditions et les tarifs pour les branchements privés aux réseaux d'aqueduc et d'égout
2018-06-04

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire établir des conditions et des tarifs pour les branchements privés aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adopter le *Règlement numéro 2018-06 ayant pour objet d'établir les conditions et les tarifs pour les branchements privés aux réseaux d'aqueduc et d'égout*, tel que présenté le 14 mai 2018 et tel que remis aux membres du conseil.

8. Adoption du Règlement numéro 2018-07 établissant une politique d'achat local
2018-06-05

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire établir une politique d'achat local;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'adopter le *Règlement numéro 2018-07 établissant une politique d'achat local*, tel que présenté le 14 mai 2018 et tel que remis aux membres du conseil.

9. Adoption du projet de Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables
2018-06-06

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire modifier son Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que des copies sont disponibles pour toute personne intéressée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adopter un projet de *Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables*.

10. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2018-06-07

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

| Organismes | Montants |
|--------------------------|-----------------|
| Croco Promo | 750,21 \$ |
| Les Mascottes à rabais | 120,00 \$ |
| Accommodations Boisclair | 123,75 \$ |

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Sophie Petit | 300,00 \$ |
| Les productions Les fous de la scène | 862,31 \$ |
| Royal pyrotechnie | 5 000,00 \$ |
| Balmir Sécurité | 1 523,42 \$ |
| Ev sonorisation | 4 024,13 \$ |
| Amélie Sirois | 1 800,00 \$ |
| Johny Gélinas | 400,00 \$ |
| Pascal Doucet | 4 000,00 \$ |
| Véronique Fournel | 2 200,00 \$ |
| Les Druméthiques de Québec | 900,00 \$ |
| Stéphane Levesque | 300,00 \$ |
| Personnages en fête | 413,91 \$ |
| Les éclairs de Québec | 400,00 \$ |

11. **Approbation des travaux de voirie 2018** **2018-06-08**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire planifier ses travaux de voirie pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser les travaux suivants :

| | ENDROITS | LONGUEUR | ESTIMATION (Taxes exclues) |
|---------|---|----------|-------------------------------|
| 1 | Rue Fleury – Entre des Forges et de la Station (pulvérisation et asphaltage) | 92 m | 20 800 \$ |
| 2 | Rue de la Station (asphaltage à partir des Forges) | 60 m | 9 700 \$ |
| 3 | Rue de l'Exposition (asphaltage) | 145 m | 16 300 \$ |
| 4 | Intersection des Forges/Germain (pièce d'asphalte) | 14 m | 2 963 \$ |
| 5 | Rue des Forges – Fers à cheval (pulvérisation et asphaltage) | 64 m | 25 336 \$ |
| 6 | Rang du Grand-Saint-Esprit (pièces d'asphaltage) | 300 m | 18 900 \$ |
| 7 | Rang 7 (excavation de ponceaux et pièces d'asphalte) | 420 m | 33 224 \$ |
| 8 | Rue Lauzière (aménagement d'un stationnement) | 24 m | 3 000 \$ |
| 9 | Rue Béliveau (pièces d'asphalte) | 50 m | 3 360 \$ |
| 10 | Rang 10 (pièces d'asphalte) | 300 m | 17 640 \$ |
| 11 | Rang 10 (rechargement des accotements) | | 6 000 \$ |
| 12 | Glissières de sécurité | | 10 000 \$ |
| Total : | | | 172 867 \$ |

- D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres publiques pour l'asphaltage de ces divers travaux (à l'exception de la rue Fleury);
- D'utiliser les services de l'entreprise Excavation A.S. 2007 inc. pour les travaux de pulvérisation d'asphalte de la rue des Forges (fers à cheval).

12. **Adjudication de contrat – Asphaltage du rang du Haut-de-l'Île et de la rue Fleury** **2018-06-09**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, le 12 avril 2018, des soumissions sur invitation écrite à trois entreprises pour la fourniture d'asphalte afin d'effectuer des travaux d'asphaltage dans le rang du Haut-de-l'Île et de la rue Fleury entre les rues des Forges et

de la Station qui devaient être asphaltées l'automne passé suite à des décisions de l'ancienne administration;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

| Fournisseur | Prix (plus taxes) | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| | EB-10C | EB-14 |
| Sintra inc. | 83,50 \$ / tonne | 89,00 \$ / tonne |
| Smith Asphalte inc. | 96,00 \$ / tonne | 96,00 \$ / tonne |
| Pavage Veilleux (1990) inc. | 98,70 \$ / tonne | 113,65 \$ / tonne |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De ratifier l'adjudication à Sintra Inc. du contrat, faite par le directeur général, de fourniture d'asphalte pour le rang du Haut-de-l'Île et pour la rue Fleury à l'entreprise Sintra inc. pour des montants forfaitaires de 83,50 \$ / tonne, plus taxes, pour le EB-10C et de 89,00 \$ / tonne, plus taxes, pour le EB-14;
- D'autoriser le paiement de la facture de Sintra inc. au montant de 71 309 \$, plus taxes, relativement aux travaux d'asphaltage du rang du Haut-de-l'Île à même les fonds du Règlement 2016-04;
- D'autoriser une dépense ne devant pas excéder 14 800 \$, plus taxes, pour l'asphaltage de la rue Fleury entre les rues des Forges et de la Station.

13. Mandat – Services professionnels de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour la démolition du 80, rue de la Clairière 2018-06-10

CONSIDÉRANT qu'une partie de la toiture du 80, rue de la Clairière s'est effondrée cet hiver;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est sérieusement endommagés et est dangereux pour la santé et la sécurité de ses occupants;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une inspection par le Service de sécurité incendie, le 28 mars 2018, une demande afin d'obtenir, dans un délai de 30 jours, une inspection professionnelle sur l'état de la structure et de l'électricité du bâtiment a été faite au propriétaire le 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne s'est pas conformé à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis afin de réparer, de reconstruire ou de démolir le bâtiment situé au 80, rue de la Clairière a été transmis à son propriétaire, le 14 mai 2018, conformément à l'article 18 du Règlement de construction 2016-11;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a toujours pas réparé et rendu sécuritaire son bâtiment;

CONSIDÉRANT l'état de l'immeuble et des lieux du 80, rue de la Clairière;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par l'inspecteur municipal et qui sera transmis à la municipalité dans les prochains jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- QUE la Municipalité constate que la présence d'un garage sérieusement endommagé et effondré, de matériaux de construction, de branches, d'une piscine creusée abandonnée et remplie d'eau stagnante, de pneus, d'une clôture désuète, de tôles, de

fondations, de pièces métalliques, de bâches et d'objets pêle-mêle jonchant le sol, constituent des nuisances;

- QUE la résidence sise au 80, de la Clairière semble avoir perdu plus de 50 % de sa valeur par vétusté elle doit être démolie par le propriétaire;
- DONNE mandat à la firme Bélanger Sauvé, avocats s.e.n.c.r.l. d'entreprendre tous les recours judiciaires nécessaires afin de donner effet à la présente et obtenir l'enlèvement des nuisances et la démolition de l'immeuble, le tout selon les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

14. Demande de fermeture de fossé face au 56, rue de l'Exposition
2018-06-11

CONSIDÉRANT la demande de Madame Jacinthe Richard concernant la fermeture du fossé en façade de sa propriété située au 56, rue de l'Exposition;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusement et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'autoriser Madame Jacinthe Richard à fermer le fossé en façade de sa propriété située au 56, rue de l'Exposition;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusement et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

15. Augmentation salariale de Monsieur Rémi Martel
2018-06-12

CONSIDÉRANT que Monsieur Rémi Martel est en charge de l'entretien du Centre Richard-Lebeau en remplacement de monsieur Sébastien Pître qui est en congé de maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT les demandes salariales de monsieur Martel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver l'augmentation salariale de monsieur Rémi Martel et le remboursement d'une partie de son téléphone cellulaire, tel que discuté en comité de travail, pour la période comprise entre le 6 mai 2018 et le 6 mai 2019;

16. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien de cours d'eau
2018-06-13

CONSIDÉRANT que la branche 1 du cours d'eau Camirand située dans le rang 11 doit être nettoyée afin de faciliter l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De transmettre une demande d'entretien pour la branche 1 du cours d'eau Camirand situé dans le rang 11 à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**17. Mandat au service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska – Réhabilitation du rang de la Chaussée
2018-06-14**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a pris connaissance des modalités d'application du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIIRL);

CONSIDÉRANT qu'elle désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux de réhabilitation sur le rang de la Chaussée, à partir du rang 10 et sur une longueur approximative de 3300 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De mandater le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'accompagnement et le support nécessaires à la détermination de la nature des travaux à faire, la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière, l'élaboration des documents d'appel d'offres en services professionnels nécessaires, l'accompagnement dans le processus d'octroi de contrat ainsi que le suivi du mandat et de la réalisation des travaux projetés, le tout selon la tarification horaire en vigueur et entérinée par le conseil des maires pour le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska.

**18. Travaux de démolition de la dalle de béton de l'ancienne usine de la Commonwealth Plywood
2018-06-15**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire détruire la dalle de béton de l'ancienne usine de la Commonwealth Plywood afin de développer les lots 5 516 959 et 6 109 499 du cadastre du Québec à des fins commerciales et à des fins de multi-logement;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation A.S. 2007 inc. dispose de l'équipement nécessaire pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De confier les travaux de démolition de la dalle de béton de l'ancienne usine de la Commonwealth Plywood à l'entreprise Excavation A.S. 2007 inc.;
- D'autoriser une dépense de 19 441.71\$, taxes incluse, pour donner effet à la présente résolution.

**19. Adjudication de contrat – Concassage de béton
2018-06-16**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, une soumission à trois entreprises pour le concassage d'environ 3 000 tonnes de béton en granulats de 0 à 3/4", provenant des travaux de démolition de l'ancienne usine de la Commonwealth Plywood;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

| Fournisseur | Prix (plus taxes) |
|---------------------------|-------------------|
| Excavation A.S. 2007 inc. | 5,30 \$/tonne |
| Pavage 132 inc. | 8,00 \$/tonne |

| | |
|------------------------------|---|
| Concassé de la Rive-Sud inc. | Aucune offre (quantité < à 10 000 tonnes) |
|------------------------------|---|

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de concassage d'environ 3 000 tonnes de béton en granulat de 0 à ¾" provenant des travaux de démolition de l'ancienne usine de la Commonwealth Plywood à l'entreprise Excavation A.S. 2007 inc. pour des montants forfaitaires de 5,50 \$/tonne, plus taxes;
- D'autoriser une dépense de 20 109,13 \$, taxes incluse, pour donner effet à la présente résolution.
- De conserver environ 2 000 tonnes de granulat de 0 à ¾" et de vendre la quantité excédentaire au prix de 10 \$ / tonne, incluant le chargement mais excluant le transport.

**20. Embauche du personnel pour le camp de jour
2018-06-17**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit embaucher du personnel pour son camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'embaucher, les personnes suivantes, pour le camp de jour 2018, à savoir :

| Nom | Titre | Salaire/heure |
|---------------------|----------------------------|---------------|
| Mélina Boudreault | Coordonnatrice | 14,28 \$ |
| Justin Houle | Animateur | 12,25 \$ |
| Laury Fleurent | Animatrice | 12,00 \$ |
| Laurie Hébert | Animatrice | 12,00 \$ |
| William Grenier | Animateur | 12,00 \$ |
| Kelyanne Boudreault | Animatrice (temps partiel) | 12,00 \$ |

**21. Vente de terrain – Autobus Aston inc.
2018-06-18**

CONSIDÉRANT la demande de Autobus Aston inc. qui désire acquérir le lot 5 476 081 du cadastre du Québec, contenant en superficie 68,6 m² et appartenant à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que ce terrain n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De vendre à Autobus Aston inc. le lot 5 476 081 du cadastre du Québec, contenant en superficie 68,6 m², pour le prix de 1,00 \$, plus taxes, à la condition que Autobus Aston inc. assume tous les frais notariés et d'arpentage reliés à cette transaction;
- Que le maire et le directeur général sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, le contrat notarié ou tout autre document requis pour donner suite à la présente résolution.

**22. Accompagnement, soutien professionnel et formation au directeur général et de son équipe
2018-06-19**

CONSIDÉRANT l'augmentation des exigences et des normes dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston de soutenir professionnellement le directeur général et son équipe devant cette réalité;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de tous de mettre en place une telle démarche dans une perspective d'amélioration continue et de formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston retienne les services de la firme *Concordia Cabinet-conseil* pour accompagner et soutenir professionnellement, ainsi qu'offrir de la formation au directeur général et son équipe;
- Que les services professionnels de *Concordia Cabinet-conseil*, pour réaliser un tel mandat, soient limités à une banque d'heures de 50 heures à taux horaire de 165 \$;
- Que le maire soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

**23. Réclamation du Club de hockey Big Foot
2018-06-20**

CONSIDÉRANT la réclamation de 3 935 \$ du Club de hockey Big Foot pour des pertes financières suite à l'annulation de leur partie de hockey le 10 mars dernier;

CONSIDÉRANT que cette annulation a été causée par un bris aux équipements de réfrigération du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que les assurances de la Municipalité ont remis une indemnisation 6 098,50 \$ relativement à ce bris d'équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De remettre au Club de hockey Big Foot la somme de 3 935 \$ en règlement complet et final de leur réclamation suite au malheureux évènement du 10 mars 2018;
- Que la somme sera remise au Club de hockey Big Foot suite à la signature, par ce dernier, d'une quittance totale et finale.

**24. Autorisation – Projet des incroyables comestibles
2018-06-21**

CONSIDÉRANT qu'un groupe de bénévoles de la Municipalité désire implanter un projet d'espaces comestibles en libre-service à la bibliothèque et dans des plates-bandes de la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser ce projet d'espaces comestibles en libre-service à la bibliothèque et dans des plates-bandes de la rue Principale;
- D'autoriser une dépense de 300 \$ pour la fabrication de bacs servant à la plantation de légumes qui seront installés à la Bibliothèque Lucille-M.-Desmarais.

**25. Autorisation – Retrait de la clôture métallique le long du stationnement de l'hôtel de ville
2018-06-22**

CONSIDÉRANT que la clôture métallique le long du stationnement de l'hôtel de ville a besoin de beaucoup de réparation et devrait être reconstruite en partie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'enlever toute la clôture métallique le long du stationnement de l'hôtel de ville et d'aménager le terrain afin de faciliter son entretien.

**26. Autorisation – Travaux au Centre Richard-Lebeau
2018-06-23**

CONSIDÉRANT que la première rangée de siège du Centre Richard-Lebeau nuit à la visibilité des spectateurs lors d'évènement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'enlever la première rangée de siège et la structure d'acier et de béton qui la soutient;
- De repositionner les baies vitrées de façon à assurer la sécurité des spectateurs.

**27. Fresques murales au Centre Richard-Lebeau et à la salle du conseil municipal
2018-06-24**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a l'intention de faire peindre une fresque murale dans la salle du conseil à l'hôtel de ville et une autre sur le mur extérieur du Centre Richard-Lebeau, du côté de la rue Germain, au coût de 20 562,75 \$;

CONSIDÉRANT que le 23 mai 2018, la Municipalité a eu la confirmation d'une aide financière de 14 393 \$ du Fonds de développement du territoire pour ces projets de fresques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De confier le sablage et la création des fresques à Dotel Airbrush pour une somme de 16 360 \$, plus taxes (soit : 2 500\$ pour le sablage, 3 150\$ pour la salle du conseil et 10 710 \$ pour le mur extérieur de l'aréna).
- D'autoriser une dépense supplémentaire de 4 200 \$, plus taxes, pour la location d'une plate-forme élévatrice.

**28. Plan de mesures d'urgence en sécurité civile
2018-06-25**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston devra avoir complété un plan de sécurité civile avant le 9 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser le directeur général et le directeur du service de sécurité incendie à compléter et à soumettre au Ministère de la sécurité publique, le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Léonard-D'Aston avant le 9 novembre 2019, le tout conformément au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*.

29. Période de questions

Début : 20 h 35

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 21 h 5

**30. Levée de l'assemblée
2018-06-26**

Il est proposé par le conseiller XX et unanimement résolu de lever la séance à 21 h 5.

Jean-Guy Doucet, maire

Donald Nicole, directeur général

PROJET